

Intitulé de l'UE	Séminaires thématiques II
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Aurélie DI TRAPANI	37.5	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Séminaires thématiques II	37.5h	Aurélie DI TRAPANI Fabian GILLARD Mathieu PARRET

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Séminaires thématiques II : 5h de théorie, 32.5h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Séminaires thématiques II : Français

Connaissances et compétences préalables
Cours de méthodologie juridique du bloc 1

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. ◦ Assurer l'interface entre les différents interlocuteurs • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique ◦ Effectuer des recherches juridiques sur différentes formes de supports ◦ Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci. ◦ Utiliser les outils de l'informatique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés ◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse ◦ Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

- Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion
- Organiser son travail afin de respecter les délais
- Déterminer les priorités
- Gérer une équipe et favoriser les collaborations au sein du service ou du département
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
 - Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
 - Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin

de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de ce cours, l'étudiant doit être capable de présenter oralement, le contenu et l'enseignement d'une décision de jurisprudence rendue par la Cour européenne des droits de l'homme en rappelant le cadre théorique de l'article de la CEDH qui aurait été violé ou non et la manière dont cette thématique est traitée par un ou plusieurs auteurs de doctrine.

Contenu de l'AA Séminaires thématiques II

Les étudiants sont répartis en trois groupes. Chaque groupe est piloté par un enseignant et se penchera sur l'analyse d'un article de la CEDH choisi par l'enseignant. Monsieur Gillard étudiera avec son groupe l'article 6. Monsieur Parret étudiera avec son groupe l'article 3. Madame Di Trapani étudiera avec son groupe l'article 8.

Au sein de chaque groupe, les étudiants seront répartis en groupes de deux/trois et effectueront des recherches jurisprudentielles et doctrinales sur l'article choisi par l'enseignant.

Chaque séance de cours débutera par la présentation par l'enseignant d'une décision/d'un article/d'un enseignement afin de permettre aux étudiants de comprendre les contours des articles de la CEDH.

Les séances de cours se dérouleront en laboratoires afin de permettre aux étudiants d'avoir un accès à internet ainsi qu'aux logiciels de recherches juridiques.

Les étudiants auront l'obligation de présenter aux enseignants une note d'intention qui doit être validée afin de pouvoir présenter leur examen oral.

L'absence non justifiée d'un étudiant à deux laboratoires entrainera automatiquement une note d'absence à l'évaluation du cours.

Méthodes d'enseignement

Séminaires thématiques II : travaux de groupes, approche par projets, approche avec TIC

Supports

Séminaires thématiques II : notes de cours, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Séminaires thématiques II

Bibliographie disponible sur Moodle

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	L'évaluation de cette activité se fera, en première et en seconde session, par le biais d'un travail écrit. Les consignes pour ce travail sont disponibles sur e-campus.
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Séminaires thématiques II : non	

Année académique : **2023 - 2024**